Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 029-212901896-20220405-2022_03_300-AI

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

2021-2024

Collectivité territoriale porteur du projet :

Ville de PLOUGASTEL-DAOULAS

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 029-212901896-20220405-2022_03_300-AI

Périmètre et public du PEDT

Territoire concerné : Ville de PLOUGASTEL-DAOULAS

Nombre d'enfants potentiellement concernés :

EFFECTIFS SCOLAIRES AU 2 SEPTEMBRE 2021						
	MATERNELLE					
	ECOLES PUBLIQUES			ECOLES PRIVEES		
NIVEAUX	**MONA OZOUF**	**GOAREM GOZ Bilingue**	**KERAVEL**	**SAINT JEAN Monolingue**	**SAINT JEAN Bilingue**	**DIWAN**
PS1	13	10	7	31	6	4
PS2	28	15	22	46	16	5
MS	38	24	28	39	30	4
GS	32	16	22	46	28	9
	4 HC	2 HC	4 HC	162	80	
TOTAL MATERNELLE	**111**	**65**	**79**	**242**		**22**
				19 HC		5 HC
	ELEMENTAIRE					
	ECOLES PUBLIQUES			ECOLES PRIVEES		
NIVEAUX	**MONA OZOUF**	**GOAREM GOZ Bilingue**	**KERAVEL**	**SAINT PIERRE Monolingue**	**SAINT PIERRE Bilingue**	**DIWAN**
CP	39	14	23	52	17	5
CE1	33	11	43	55	25	2
CE2	48	14	33	60	21	2
CM1	43	11	27	63	23	4
CM2	47	22	31	67	24	1
	3 HC	0 HC	5 HC	297	110	
TOTAL ELEMENTAIRE	**210**	**72**	**157**	**407**		**14**
				36 HC		1 HC
TOTAL ECOLE	***321***	***137***	***236***	***649***		
CLASSES	**14**	**6**	**10**	**St Jean**	**St Pierre**	
Moyenne enfant par classe	**23**	**23**	**24**	**24**	**24**	
Eleves hors commune	**7**	**2**	**9**	**55**		**6**
TOTAL GENERAL	**694**			**649**		**36**
	1379					

Etablissements concernés : Ecoles primaires publiques

- Groupe scolaire de Keravel

1 rue Jules Ferry
Directeur : Monsieur Erwan RENARD

- Groupe Scolaire de Goarem-Goz

Rue de Goarem Goz
Directeur : Monsieur Erwan RENARD

- Groupe scolaire Mona Ozouf

55 rue de la Fontaine Blanche
Directrice : Madame Martine FLODROPS

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 029-212901896-20220405-2022_03_300-AI

Evaluation conduite en 2021

METHODOLOGIE D'EVALUATION

1) Recueil de données issues du Guichet Unique Education : données quantitatives de fréquentation
2) Recueil de données issues du service Informatique et du service Patrimoine-Travaux
3) Recueil de données issues des comptes rendus de conseils d'école, conseils d'élèves, bilans d'activités périscolaires et d'accueils de loisirs des années scolaires 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021
4) Recueil de données issues des Comptes administratifs de la Ville et de la Caisse des Ecoles
5) Enquête de satisfaction menée auprès des parents, des élèves et du personnel périscolaire en mars 2021
6) Présentation d'une synthèse de l'évaluation quantitative et qualitative lors des Conseils d'école de juin 2021 et du Comité Consultatif de la Vie Scolaire d'octobre 2021

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 029-212901896-20220405-2022_03_300-AI

CONTENU DE L'EVALUATION

Données chiffrées du territoire et de fréquentation

Population de Plougastel-Daoulas : (Source : Etat Civil – Mairie de Plougastel)

2017	2018	2019	2020
13 633	13 791	13 711	13 698

Naissances domiciliées: (Source INSEE)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
PLOUGASTEL	151	135	127	140	114	121
BREST METROPOLE	2407	2406	2278	2341	2155	2110
FINISTERE	9088	8790	8419	8370	8095	7975

En 2017, la tranche d'âge des 0-14 ans représente 17,7% de la population de la commune (16% pour Brest Métropole, et 16,7% pour le Finistère). On note pour ces 3 échelles une tendance à la baisse depuis 2007.
(source : INSEE)

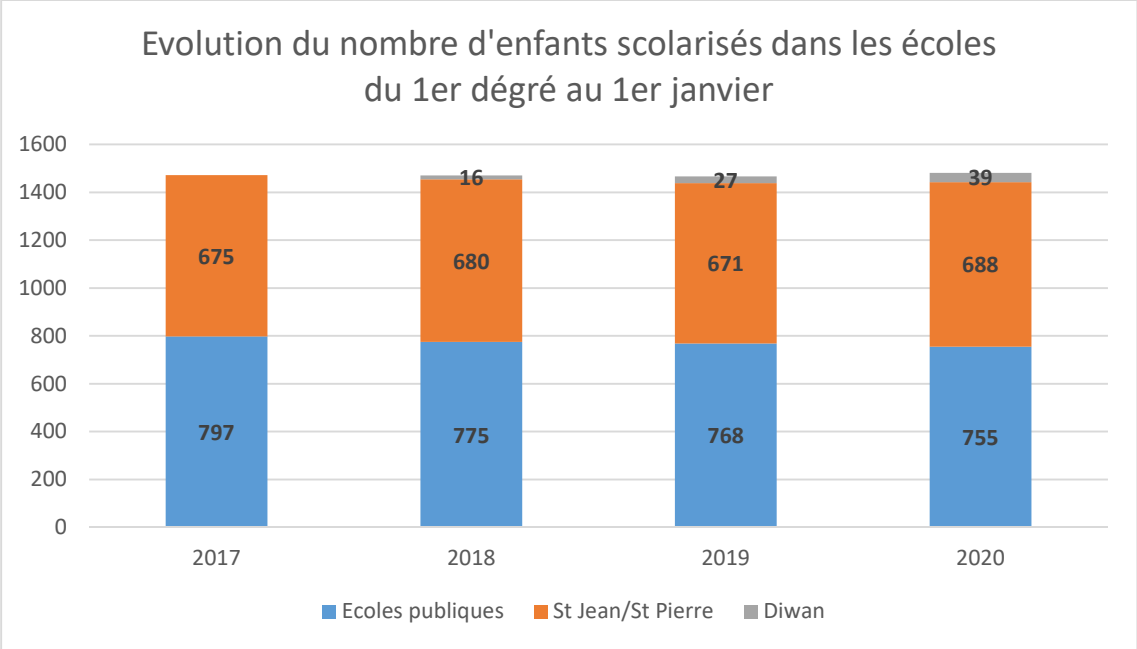
Répartition des enfants d'allocataires CAF par tranche d'âge : (Source Sidothèque / CAF 29)
Données 2019

Nombre total d'allocataires CAF : 2 167
Nombre de personnes couvertes : 6 082
Nombre d'allocataires avec enfants : 1 354
Nombre d'enfants (au sens de la législation familiale) : 2 797

Tranche d'âge	*Nombre d'enfants*	*Part des enfants*
0 à 2 ans	351	12,5%
3 à 5 ans	**385**	**14%**
6 à 11 ans	**944**	**34%**
12 à 15 ans	641	23%
16 à 17 ans	250	9%

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 029-212901896-20220405-2022_03_300-AI

La scolarisation des enfants



Effectif dans les groupes scolaires publics

Effectif scolaire au 1er janvier	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	EVOL 2017/2020
Ecoles maternelles	**321**	**296**	**285**	**284**	**-11,5%**
Champ de Foire	82	71	70	64	
Kéravel	87	96	97	103	
Goarem Goz	152	129	118	117	
Ecole élémentaires	**476**	**479**	**483**	**471**	**-1%**
Champ de Foire	128	125	132	127	
Kéravel	146	150	144	145	
Goarem Goz	202	204	207	199	

Sur la période 2017-2020, au global, les effectifs des trois écoles publiques sont en baisse (-42 élèves entre 2017 et 2020).

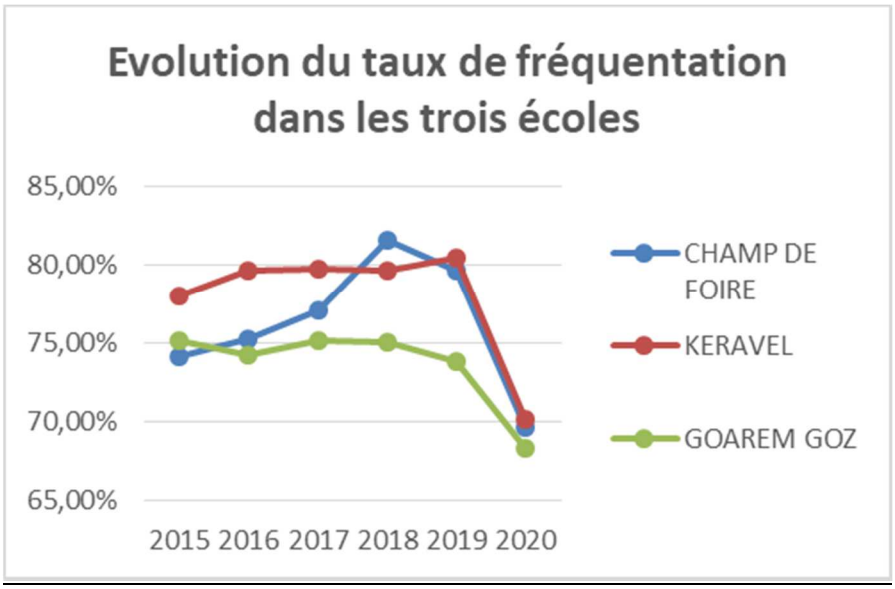
Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 029-212901896-20220405-2022_03_300-AI

Restauration scolaire

	2017	2018	2019	2020
Nbre de jours de fontionnement	142	140	139	115
Nbre d'enfants scolarisés	797	775	768	755
Nombre de repas	87 378	84 702	82 954	60 235
Moyenne/jour	615	605	597	524
Taux de fréquentation	77.21%	78.07%	77.73%	69,40%

Entre 2017 et 2019, le nombre de repas servis reste stable dans les écoles. En 2020, la crise sanitaire a impacté fortement le nombre de repas pris. Une baisse significative d'environ 23 000 repas en 2020 est due à la période de confinement et donc de la fermeture des écoles de mi-mars à mi-mai.

Dès le retour à l'école mi-mai, les enfants étaient en demi-groupe par classe donc une baisse des fréquentations est également à noter de mi-mai à début juin.



Jusqu'en 2020, environ 77% des enfants scolarisés déjeunent au restaurant scolaire chaque jour. Le taux de fréquentation est en progression régulière avec des disparités sur les 3 écoles.

Il varie en fonction de plusieurs facteurs : l'âge des enfants (il est plus élevé en élémentaire qu'en maternelle), l'activité professionnelle des parents notamment.

Il varie également en fonction des jours de la semaine, des menus, …

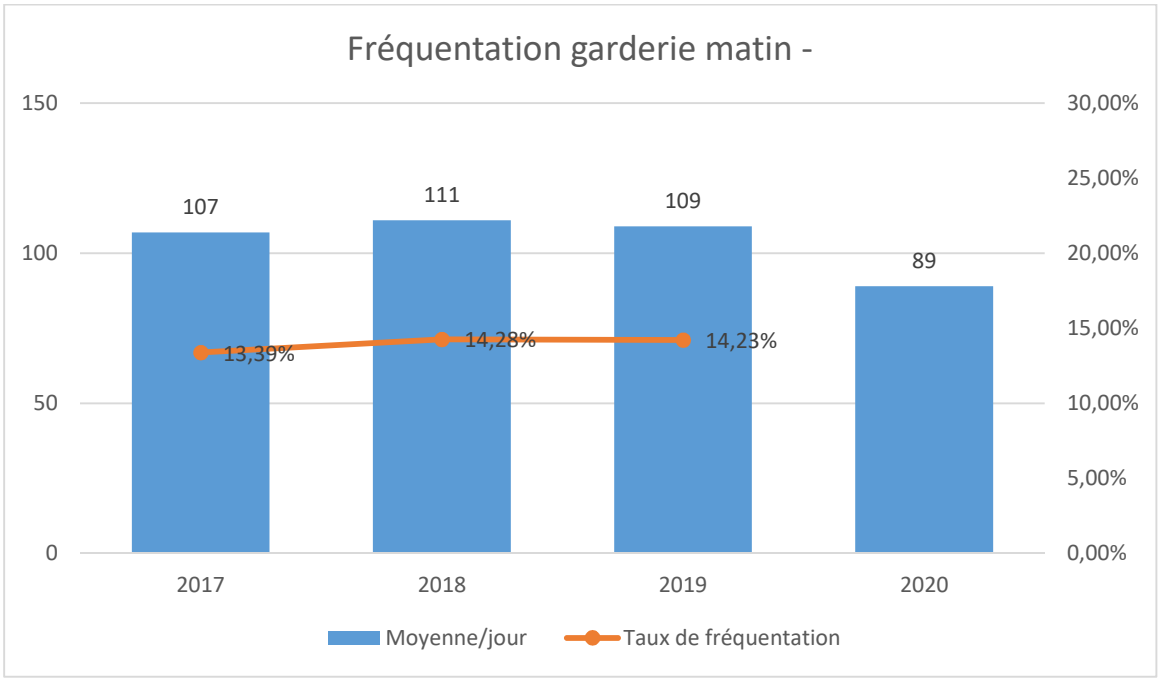
D'autres facteurs peuvent agir sur la fréquentation : les épidémies, les sorties scolaires, les déménagements en cours d'années, les conditions météorologiques,…

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 029-212901896-20220405-2022_03_300-AI

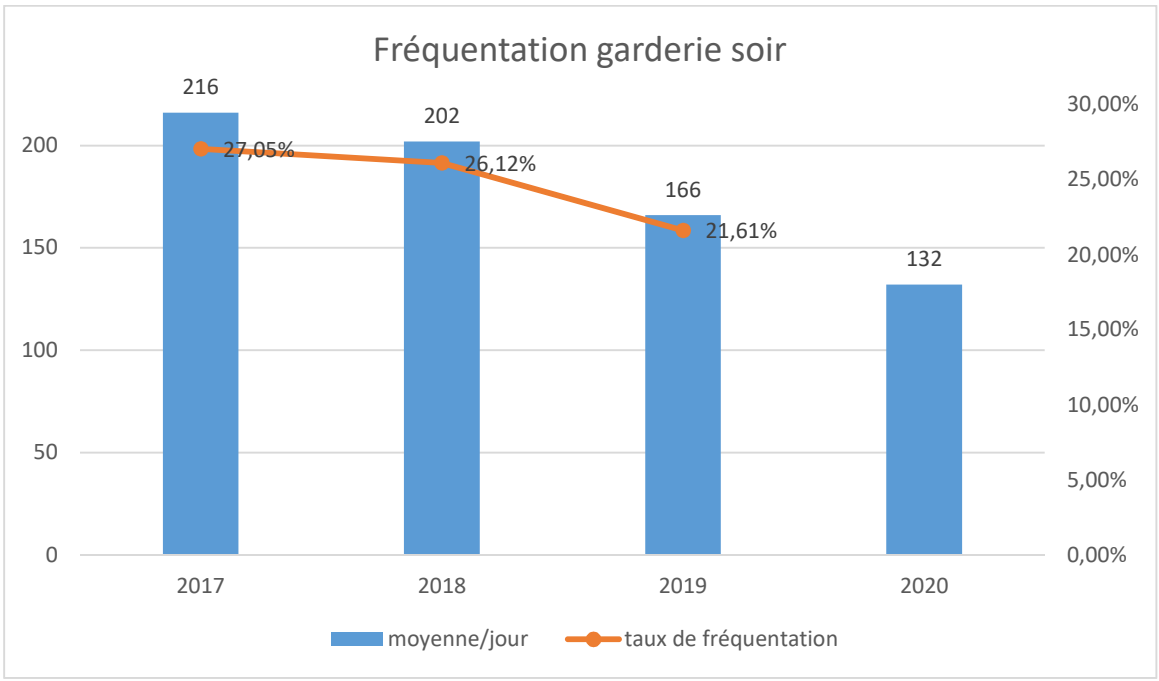
En 2020, la crise sanitaire a engendré la fermeture des écoles du 16 mars 2020 au 11 mai 2020, soit l'équivalent de 23 jours scolaires.

Les temps d'accueil périscolaires matin et soir

Les données 2020 ne prennent pas en compte les journées de confinement, du 16 mars au 7 mai 2020.

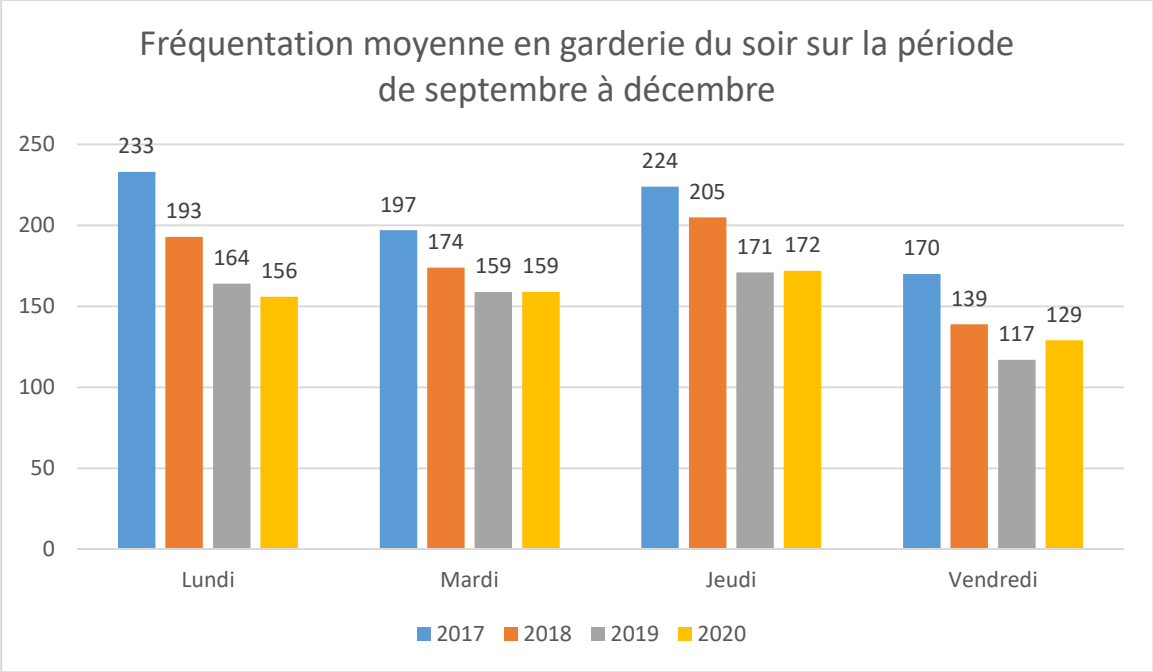


Horaires : 7h15-8h35



Horaires : 16h45-18h45

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 029-212901896-20220405-2022_03_300-AI



Les accueils de loisirs

Ouverture des centres de loisirs le mercredi après-midi uniquement jusqu'en juillet 2018. A partir de septembre 2018, le retour à la semaine de 4 jours d'école entraîne l'ouverture des centres de loisirs en journée complète le mercredi.

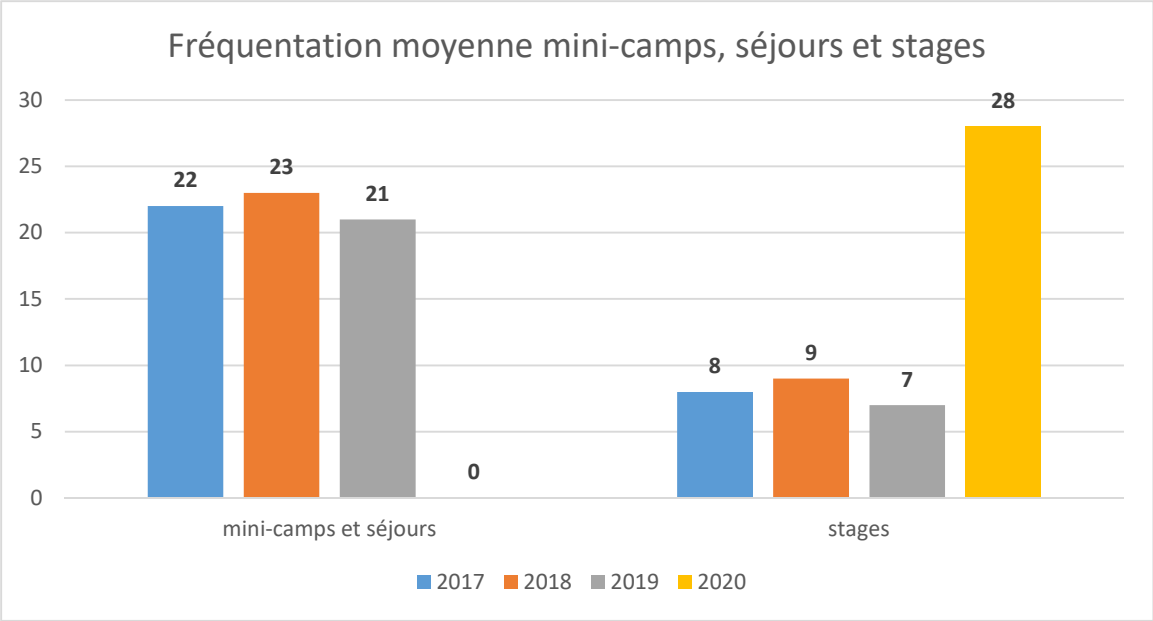
Cette nouvelle organisation a généré un besoin d'accueil plus important le mercredi matin. Afin de répondre au besoin des familles, un accueil de 24 places a été ouvert le mercredi matin à l'école du Champ de Foire.

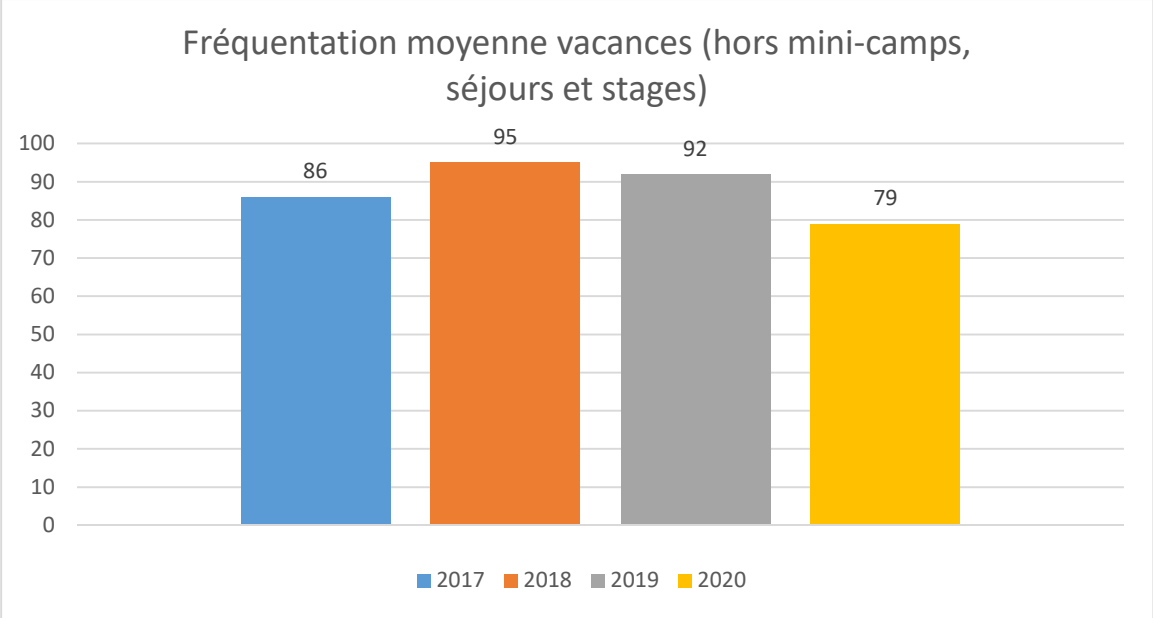
En 2018 et 2019, les enfants de 5 à 13 ans étaient accueillis à St Adrien les mercredis et les vacances scolaires. En 2019, les enfants de 7 à 11 ans qui étaient présents uniquement au centre de loisirs les mercredis matins hors vacances scolaires, fréquentaient le centre de loisirs du Champ de Foire.
Les enfants de 3 et 4 ans étaient accueillis au centre de loisirs de Keravel les mercredis et les vacances scolaires.

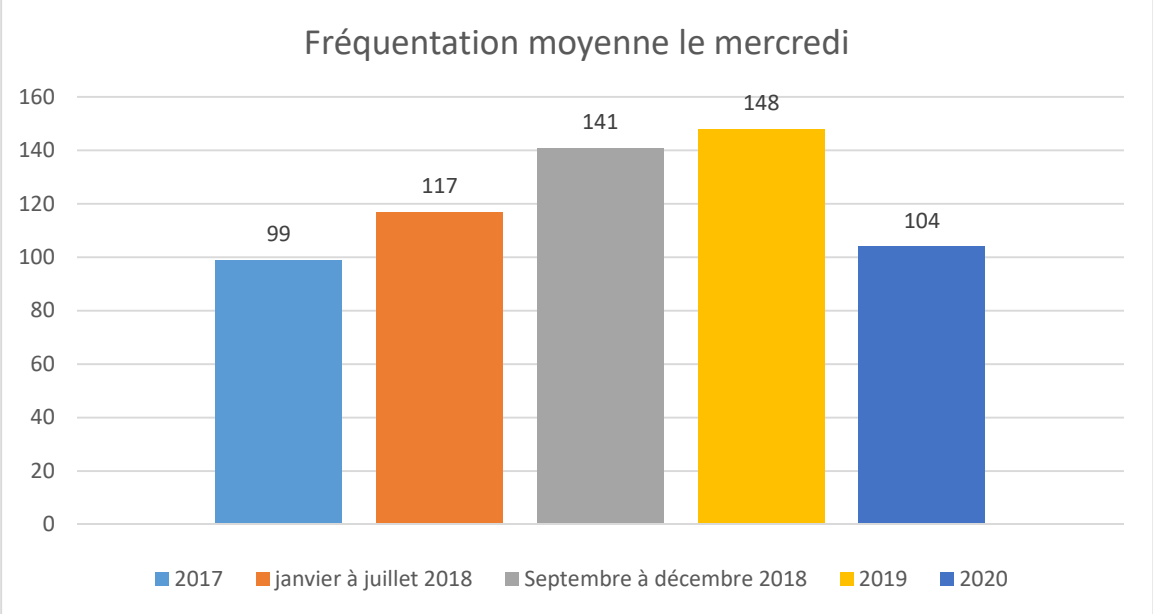
En 2020, l'organisation des centres de loisirs a été modifiée à partir du confinement du mois de mars :

- Avant le confinement, les centres de loisirs étaient organisés comme l'année précédente les mercredis et les vacances,
- Durant le confinement, seuls les enfants des personnels prioritaires étaient accueillis, au centre de loisirs de Keravel, les mercredis et les vacances de printemps,
- Les mercredis du 13 mai au 16 décembre, les enfants des écoles publiques étaient accueillis dans leur école respective et les enfants des autres écoles à St Adrien. Les enfants de l'école du Champ de Foire ont fréquenté Keravel du 4 novembre au 16 décembre car peu d'effectifs.
- Pendant les vacances d'été, de la Toussaint et de Noël, les enfants des écoles publiques étaient accueillis au centre de loisirs de Keravel et les enfants des autres écoles au centre de loisirs de St Adrien. Ces derniers ont fréquenté le centre de loisirs de Keravel également durant la deuxième semaine des vacances de Noël car peu d'effectifs.

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 029-212901896-20220405-2022_03_300-AI







Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 029-212901896-20220405-2022_03_300-AI

Il n'y a pas eu de séjour et de mini-camps organisés durant les mois de juillet et d'août 2020 compte tenu de la crise sanitaire.

Analyse de la typologie des familles et des enfants

	ACCUEILS DE LOISIRS			
	2017	**2018**	**2019**	**2020**
Nombre de familles :	815	846	869	620
Nombre d'enfants de - 6 ans	445	498	474	589
Nombre d'enfants de + 6 ans	666	613	685	358
Nombre de familles allocataires CAF	791	822	844	606
Nombre de familles allocataires MSA	24	24	25	14
Nombre total d'enfants	1111	1111	1159	947

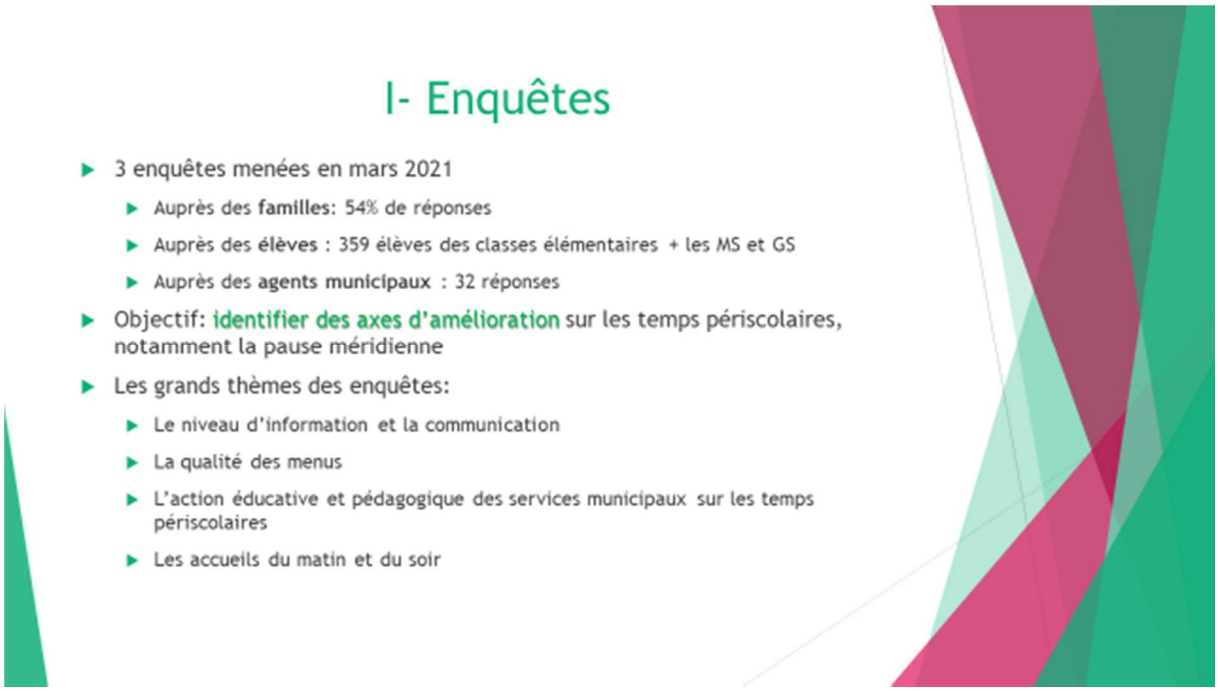
En 2020, une baisse du nombre d'enfants et de familles est à noter, liée à la crise sanitaire. En effet, de nombreux enfants n'ont pas fréquenté les centres de loisirs durant l'année, il n'y a pas eu de mini-camps ni de séjours durant l'été et les enfants de 4 ans n'ont pas changé de centre de loisirs durant l'année. Les années précédentes, ils étaient comptabilisés dans les deux centres de loisirs.

	ACCUEILS DE LOISIR			
	Enfants			
	2017	**2018**	**2019**	**2020**
QF mini	43	37	44	32
Taux d'effort	467	475	517	377
QF max	601	599	598	538

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 029-212901896-20220405-2022_03_300-AI

Synthèse de l'évaluation des axes éducatifs

Document présenté aux 3 conseils d'école de juin 2021

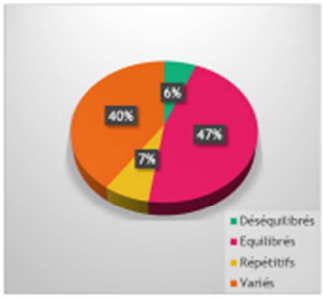




Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 029-212901896-20220405-2022_03_300-AI

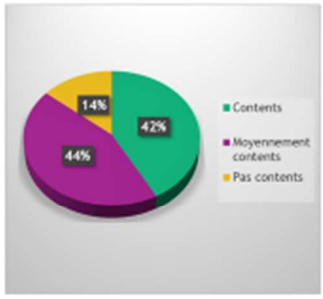
Les menus

- Familles:



Loi Egalim - menu végétarien:
Maintien: 67%
Augmentation: 23%
Suppression: 10%

- Enfants:



Menu végétarien:
Contents: 33%
Moyennement contents: 33%
Pas contents: 34%

- Succès des repas à thème et animations spéciales
- Récurrence de la question des quantités variables
- Souhait d'identification des plats avec porc

L'action éducative et pédagogique sur la pause méridienne

FAMILLES

- 89% sont satisfaites à très satisfaites du rôle éducatif et pédagogique du service municipal
- 83% sont satisfaites à très satisfaites des activités réalisées par leurs enfants

ELEVES

- En moyenne, 65% sont contents du choix et du contenu des activités.
- Engouement pour les **jeux libres**, sur l'ensemble des temps périscolaires
- Avant le repas: 31% « temps trop court » // 23 % « temps trop long »

AGENTS

- Généralement satisfaits des modalités de mise en œuvre et des projets menés
- Impact fort de la situation sanitaire sur
 - la variété et l'organisation des activités
 - Les actions encourageant l'autonomie de l'enfant à table

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 029-212901896-20220405-2022_03_300-AI

Les accueils du matin et du soir

- Les horaires de garderie conviennent à 90% des familles utilisatrices.
- Plus de 60% des parents et des enfants sont « satisfaits » des activités proposées.
- 60% des enfants satisfaits du goûter
- Bémol lié aux protocoles sanitaires: l'accueil des parents à l'entrée de la garderie
- Suggestion d'un tarif différencié selon le temps passé en garderie le soir

II- Evaluation des objectifs éducatifs





Carole accompagne le petit groupe tous les midi pour expliquer le fonctionnement : prendre son plateau, ses couverts , donner des informations sur les plats proposés ou les ingrédients d'une recette)

« Je suis encore petit pour réussir à attraper les assiettes quand elles sont au fond ! Mais quand je serai au CP j'aurai grand ! »

« On se sert tout seul ! »

« On prend son entrée et son dessert C'est bizarre ! Mais on ne peut pas manger son dessert tout de suite Dommage !»

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 029-212901896-20220405-2022_03_300-AI

1. Favoriser la réussite scolaire en offrant de meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants

❑ 1.1 Développer l'accès au numérique afin de faciliter la mise en œuvre de pédagogies adaptées à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Budget annuel dédié à cet axe
Déploiement des solutions TNI
80% du temps de travail d'un agent du service Informatique dédié aux interventions dans les écoles

❑ 1.2 Poursuivre le renouvellement des autres moyens matériels mis à disposition des acteurs éducatifs

Renouvellement du mobilier des restaurants
Renouvellement régulier du mobilier scolaire
Amélioration des espaces extérieurs
Achats de jeux de cour
Réactivité du service Patrimoine Travaux

Evaluation du PEDT 2018-2021 - Plougastel-Daoulas

1. Favoriser la réussite scolaire en offrant de meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants

❑ 1.3 Renforcer la qualité éducative des temps de pause méridienne afin de placer chaque enfant dans des conditions favorables à la reprise des apprentissages

Taux d'encadrement renforcé
Qualification des intervenants
Plan de formation

Révision du PROJET PEDAGOGIQUE des accueils périscolaires

Satisfaction des acteurs concernés

Evaluation du PEDT 2018-2021 - Plougastel-Daoulas

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 029-212901896-20220405-2022_03_300-AI

2. Assurer la cohérence des différents temps éducatifs par une coopération renforcée entre les différents acteurs

❑Communication entre pairs

Point d'infos quotidien efficace 11h30-11h45
ATSEM demandeuses d'une heure de réunion mensuelle hors horaires habituels
Cahier de liaison satellites/cuisine centrale
Journées de préparation des vacances
Temps de bilan avec les enfants et entre animateurs à Saint-Adrien
Stabilité des équipes entre temps périscolaires et accueils de loisirs

❑2.1 Renforcer la communication entre enseignants et intervenants municipaux

Des temps formalisés réguliers
→une réunion systématique à chaque nouveau protocole sanitaire
Au quotidien:
Communication favorisée par la présence des coordinatrices
Échanges possibles au moment du transfert de responsabilités
Certains agents notent ponctuellement un manque de concertation sur des points précis d'organisation

2. Assurer la cohérence des différents temps éducatifs par une coopération renforcée entre les différents acteurs

❑2.2 Renforcer la communication avec les parents

Rencontres formelles avec les représentants des parents d'élèves
Familles bien informées au sujet des menus.
Familles demandeuses d'informations sur les projets en cours sur le temps périscolaire.
Espace Familles peu identifié comme support d'information

❑2.3 Développer le dialogue avec les enfants

Affichage des programmes
Information orale quotidienne
Formation des agents pour améliorer la qualité de la communication
Création de conseils d'élèves
Relations avec les agents « confiantes et respectueuses »

Evaluation du PEDT 2018-2021 - Plougastel-Daoulas

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 029-212901896-20220405-2022_03_300-AI

3. Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité favorisant l'autonomie et l'apprentissage de la citoyenneté

❑3.1 Favoriser l'accès de tous les enfants à la culture, aux sports et aux loisirs

Tarification au taux d'effort
Gratuité des activités
Accueil de tous les enfants dans le respect de leurs besoins particuliers
Fréquentation mixte en genre et en âge / variété des activités
→moindre fréquentation des CM2
Augmentation du nombre de Coupons Sports Loisirs délivrés
Création d'un dispositif d'aide financière visant à favoriser l'accès aux services périscolaires des enfants scolarisés en classe ULIS dans un établissement hors commune

❑3.2 Participer à l'acquisition progressive de l'autonomie de l'enfant

Mini-selfs en élémentaire
→Familiarisation progressive des GS
→impact négatif des protocoles sanitaires sur le temps de repas
Participation des enfants à la définition du programme des accueils de loisirs

Evaluation du PEDT 2018-2021 - Plougastel-Daoulas

3. Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité favorisant l'autonomie et l'apprentissage de la citoyenneté

❑3.3 Développer des actions en lien avec la citoyenneté et le respect de l'environnement

Lutte contre le gaspillage alimentaire
Bien Vivre Ensemble (périscolaire et stage vidéo de juillet 2020)
Concours de dessin pour réalisation d'une fresque Devise Républicaine
Projet « Watti à l'école »
Découverte de l'environnement local : nettoyage des grèves, visites d'exploitations locales
Séjour à Billiers sur le thème de la protection de l'environnement

Evaluation du PEDT 2018-2021 - Plougastel-Daoulas

Conclusion de l'évaluation et démarche de renouvellement :

Cette évaluation, menée au 3è trimestre de l'année scolaire 2020-2021, fait ressortir un niveau de satisfaction élevé quant à l'organisation et à la qualité des temps périscolaires.

Le principal bémol exprimé concerne la communication à destination des familles, ainsi qu'entre tous les métiers du périscolaire.

On constate également le fort impact de la crise sanitaire et de la succession des protocoles sanitaires sur les objectifs poursuivis par l'ensemble des acteurs présents sur la journée de l'enfant.

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 029-212901896-20220405-2022_03_300-AI

L'évaluation a été partagée avec les différents partenaires, à l'occasion des Conseils d'école du 3è trimestre, et lors du Comité Consultatif de la Vie Scolaire d'Octobre 2021.

Le Projet Educatif de Territoire 2021-2024 s'inscrit dans la continuité du précédent, incluant l'axe d'amélioration identifié sur la communication, ainsi que des développements sur les thématiques déjà présentes dans les deux précédents projets, de l'inclusion, de l'accès aux pratiques sportives et culturelles et de la sensibilisation à la protection de l'environnement.

Ces quatre axes ont fait l'objet de deux ateliers de réflexion participatifs, au cours desquels des enseignants, des animatrices périscolaires, une ATSEM, des représentants de parents d'élèves, les DDEN ainsi que des élus municipaux ont pu formuler des propositions d'actions à mettre en œuvre tout au long des 3 années couvertes par ce nouveau PEdT.

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 029-212901896-20220405-2022_03_300-AI

Ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PEDT (partenaires, intervenants, équipements, etc.)

L'équipe éducative :

Les besoins estimés en intervenants périscolaires: 47 animateurs/ATSEM sur la pause méridienne

Il est fait application des dispositions du décret n°2016-1051 du 1er août 2016 notamment l'article 3 qui autorise les collectivités territoriales disposant d'un projet éducatif de territoire à appliquer, durant la pause méridienne, les taux d'encadrement suivants :

- 1 animateur pour 14 mineurs âgés de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 18 mineurs âgés de plus de 6 ans

La répartition des ressources humaines au sein du service enfance sont les suivantes :

	KERAVEL		MONA OZOUF		GOAREM-GOZ		**TOTAL**
	Titulaires	Non titul	Titulaires	Non titul	Titulaires	Non titul	
ATSEM	3		5		3		**11**
ANIMATEURS	3	10	4	11	3	5	**32**
TOTAL	**6**	**10**	**9**	**11**	**6**	**5**	**47**

Qualifications :

-les 11 ATSEM sont titulaires d'un CAP Petite Enfance ou AEPE

-27 animateurs sont titulaires du BAFA et/ou du CAP Petite Enfance.

- 1 agent est en cours d'obtention du BAFA

- 8 agents n'ont pas les qualifications précitées

Rappel des exigences de qualification définies par le code de l'action sociale et des familles :

-50% de titulaires du BAFA ou diplôme équivalent

-30% de stagiaires BAFA ou diplôme équivalent

-20% de personnes non qualifiées

La coordination :

Les équipes d'animation sont encadrées par des coordinatrices de site : 2 à Mona Ozouf, 1 à Keravel, 1 à Goarem-Goz. Elles sont titulaires des qualifications suivantes : BAFD ou diplôme BPJEPS + grade d'animateur territorial.

LES ESPACES D'ACTIVITE

Les groupes scolaires de Keravel et Goarem-Goz ne sont pas situées à proximité immédiate des équipements associatifs, sportifs et culturels de la commune.

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 029-212901896-20220405-2022_03_300-AI

Le groupe scolaire Mona OZOUF a ouvert ses portes à la rentrée de septembre 2022 pour accueillir 335 élèves répartis en 14 classes.

Les espaces périscolaires permettent d'accueillir également 150 enfants de 5 à 11 ans les mercredis.

Il jouxte le collège de la Fontaine Blanche et est situé à proximité immédiate de la salle de spectacles Avel Vor ainsi que des équipements sportifs.

Les locaux d'activité mutualisables au sein même des groupes scolaires sont peu nombreux.

Les espaces mutualisés sont les suivants :

- Les garderies maternelle et élémentaire
- Les bibliothèques
- La cour et les préaux
- Les salles de motricité, d'arts plastiques et d'informatiques, selon les besoins

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 029-212901896-20220405-2022_03_300-AI

Articulation de PEDT avec les éventuels dispositifs existants

La Ville a développé un certain nombre de services en direction des familles sur son territoire grâce au partenariat mis en œuvre avec la CAF du Finistère dans le cadre des Contrats Enfance et Temps libre, remplacés en 2007 par le Contrat Enfance Jeunesse.

Les Orientations du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 sont les suivantes :

- Permettre aux familles de concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale en leur proposant un mode d'accueil adapté à leur besoin pour leur enfant
- Favoriser l'accessibilité de toutes les familles aux modes d'accueil et activités existants
- Privilégier un accueil de qualité en tenant compte des besoins de l'enfant, notamment en fonction de leur âge (rythmes, activités adaptées et diversifiées, sécurité, …), en concertation avec les familles
- Avoir une veille sur l'évolution du territoire afin d'être réactif dans l'adaptation de l'offre de service existante aux besoins des familles
- Maîtriser les coûts de gestion en recherchant une mutualisation des moyens humains et matériels, notamment avec les partenaires associatifs auxquels la Ville apporte son soutien

Le Projet Educatif de Territoire s'inscrit dans le cadre de ces orientations.

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 029-212901896-20220405-2022_03_300-AI

Articulation des temps d'activités périscolaires avec les autres temps éducatifs

LES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Chacun des groupes scolaires de la Ville dispose d'une offre éducative périscolaire qui s'articule autour des temps d'enseignements : l'accueil de loisirs du matin, la restauration scolaire et l'accueil de loisirs du soir.

Cette offre périscolaire est complétée par les deux accueils de loisirs des mercredis et vacances scolaires.

Les temps d'intervention des animateurs et ATSEM sont organisés de manière à garantir au mieux le maintien de repères physiques et affectifs chez l'enfant :

- Participation des ATSEM à la mise en œuvre de la pause méridienne
- Prise en charge des mêmes groupes d'enfants (classes d'âge) matin, midi et soir par les équipes d'animation
- Intervention favorisée d'animateurs vacataires du mercredi sur les temps périscolaires ainsi que d'animateurs périscolaires dans les centres de loisirs des mercredis et vacances scolaires.

Ces équipes sont encadrées par des coordinatrices périscolaires qui interviennent également les mercredis et vacances scolaires dans les centres de loisirs sur des fonctions d'animation, de direction ou de direction adjointe.

Elles sont les interlocutrices privilégiées des enseignants et des parents au sein de l'école.

Une animatrice territoriale, responsable du service enfance, veille à la cohérence pédagogique entre ces différents accueils péri et extra scolaires.

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 029-212901896-20220405-2022_03_300-AI

Planning des temps scolaires et périscolaires

Depuis septembre 2018

	7h15	8h45	11h45 12h15	13h45	16h45 18h45
Lundi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne APC	Enseignement	Garderie
Mardi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne APC	Enseignement	Garderie
Jeudi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne APC	Enseignement	Garderie
Vendredi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne APC	Enseignement	Garderie
Amplitude	1h30	3h	2h	3h	2h

PRINCIPES D'ORGANISATION

Le temps de la pause méridienne est de 2h. Des activités à caractère sportif, culturel ou de loisir sont proposés aux enfants. Elles sont accessibles sans inscription préalable et le libre choix de l'enfant est privilégié.

Les temps d'enseignement se terminent à 16h45.

Les accueils périscolaires sont agréés par la DDCS et soumis aux taux d'encadrement suivants :

- Garderie matin et soir : 1 adulte pour 10 enfants en maternelle et 1 adulte pour 14 enfants en élémentaire
- Pause méridienne : 1 adulte pour 14 enfants en maternelle et 1 adulte pour 18 enfants en élémentaire

LE DEROULEMENT DE LA PAUSE MERIDIENNE

Organisation :

-en maternelle : service à table puis sieste ou repos

-en élémentaire : organisation du restaurant en mini-self ; activités sous formes d'ateliers dirigés ou activités libres sous la responsabilité d'un animateur, avant ou après le déjeuner

- **Le déroulement de la pause méridienne en maternelle :**

En petite section :
11h45-11h55 : passage aux toilettes
11h55-12h35 : repas
Vers 12h35-12h45 : passage aux toilettes
12h45 : sieste jusqu'au réveil de l'enfant

Maintien de l'ouverture du portail à 13h20 afin que les enfants qui ne déjeunent pas à la cantine puissent aller à la sieste plus tôt

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 029-212901896-20220405-2022_03_300-AI

En moyenne section :
11h45 : passage aux toilettes
11h50 : repas
Vers 12h30 : passage aux toilettes
Vers 12h45-13h : sieste jusqu'au réveil de l'enfant

En grande section :
11h45-12h15 : passage aux toilettes et temps récréatif de 15mn environ
12h15-13h : repas
Vers 13h-13h15 : passage aux toilettes et temps récréatif de 15mn environ
13h15-13h45 : activités calmes – relaxation

Ces emplois du temps type sont adaptés au rythme des enfants et peuvent évoluer en cours d'année : par exemple, des enfants de MS qui ne font plus la sieste vont en activité avec les GS.

- **Le déroulement du temps en élémentaire :**

11h45 : appel dans les classes par les animateurs

Avant et après le repas :

Les espaces permanents : ils sont ouverts en continu durant les 2h de la pause méridienne et librement accessibles sans inscription préalable. Des activités telles que des jeux de société, de la lecture, des activités manuelles, des jeux collectifs, sont proposés toue l'année. Un animateur est présent dans chaque espace.

Les espaces ateliers : des activités à dominante créative, sportive, culturelle ou en lien avec des projets menés par l'équipe éducative (Fête de la Musique, Semaine du Goût, …) sont organisées par un animateur pour un groupe restreint d'enfants. Ces ateliers sont sans inscription. Néanmoins, les enfants s'engagent à participer à l'intégralité de la séance.

Les programmes d'activité sont élaborés par demi-trimestre. Ils évoluent au gré des attentes formulées par les enfants et des projets proposés par les animateurs. Certaines activités très demandées peuvent être reconduites, d'autres tournent sur les 3 écoles.

LES ACCUEILS DE LOISIRS EXTRA SCOLAIRES

Trois centres de loisirs accueillent les enfants âgés de 3 à 13 ans les mercredis et les vacances scolaire, en journée complète ou en demi-journée, avec ou sans repas.

-le centre de loisirs maternel de KERAVEL, d'une capacité de 60 places, accueille les enfants âgés de 3 à 5 ans de 7h30 à 18h30

-le centre de loisirs de Mona Ozouf, d'une capacité de 151 places, accueille les enfants de 5 à 13 ans de 7h15 à 18h45, le mercredi

-le centre de loisirs de SAINT-ADRIEN, d'une capacité de 110 places, accueille les enfants de 5 à 13 ans de 7h15 à 18h45, pendant les vacances scolaires.

Deux directrices qualifiées, titulaires du grade d'animateur territorial, encadrent les équipes d'animateurs.

Le taux d'encadrement mis en œuvre est d'1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et d'1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 029-212901896-20220405-2022_03_300-AI

Annexe au volet PLAN MERCREDI du PEDT

INFORMATIONS RELATIVES AUX ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES DU MERCREDI RESPECTANT LES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITE

Liste des **Accueils de loisirs périscolaires maternels par commune** signataire de la convention Plan mercredi :

- **Accueil de loisirs de Keravel**

Liste des **accueils de loisirs périscolaires élémentaires par commune** signataire de la convention Plan Mercredi :

- **Non concerné**

Liste des **accueils de loisirs périscolaires mixtes (maternels et élémentaires) par commune** signataire de la convention Plan mercredi :

- **Accueil de loisirs Mona Ozouf**

Nombre de **places ouvertes le mercredi** par commune signataire de la convention Plan Mercredi :

Enfants de moins de 6 ans : 100

Enfants de plus de 6 ans : 111

A compter du 16 mars 2022, le nombre de places ouvertes le mercredi pour les enfants de plus de 6 ans est étendu à 131.

Activités :

Principaux types d'activités du mercredi	Cocher si proposé dans le Plan mercredi	Cocher si proposé au projet d'école
Activités artistiques	X	X
Activités scientifiques		X
Activités civiques	X	X
Activités numériques		X
Activités de découverte de l'environnement	X	X
Activités éco-citoyennes	X	X
Activités physiques et sportives	X	X

Partenaires :

Partenaires des activités du mercredi	OUI/NON
Associations culturelles	NON
Associations environnementales	OUI
Associations sportives	NON
Equipe enseignantes	NON
Equipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)	OUI
Structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)	NON

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 029-212901896-20220405-2022_03_300-AI

Intervenants (en plus des animateurs) :

Intervenants des activités du mercredi – en plus des animateurs	OUI/NON
Intervenants associatifs rémunérés	OUI
Intervenants associatifs bénévoles	OUI
Intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)	NON
Parents	NON
Enseignants	NON
Personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)	OUI

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 029-212901896-20220405-2022_03_300-AI

Partenaires du projet

Partenaires institutionnels :

- Education Nationale
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Caisse d'Allocations Familiales du Finistère

Partenaires associatifs :

- Centre Social Astérie

Autres partenaires :

- Les Délégués Départementaux de l'Education Nationale
- Les associations de parents d'Elèves

Structure de pilotage :

Composition de la structure de pilotage :

- Les élus
- Les responsables Enfance/Scolaire du pôle Education
- L'IEN de la circonscription de Brest Est
- Un représentant de la CAF du Finistère
- Un représentant de la DDCS du Finistère
- Les directeur et directrice d'école
- Les représentants de parents d'élèves
- Les DDEN

Coordination du projet assurée par : Nicole PERES, directrice du Pôle Education Solidarité Inclusion

Nom et prénom du responsable pédagogique : Evelyne RICHARD, responsable du service Enfance

Durée du PEDT : 3 ans, soit les années scolaires 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 029-212901896-20220405-2022_03_300-AI

Objectifs éducatifs / Evaluation du projet

Objectif éducatif n°1 : Favoriser la réussite scolaire en offrant de meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants

Objectifs opérationnels :

1) **Développer l'accès au numérique afin de faciliter la mise en œuvre de pédagogies adaptées à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture**

Moyens mis en œuvre : Déploiement des solutions ENI (écran numérique interactif) dans les groupes scolaires/ formation des utilisateurs / budget alloué à l'acquisition et au renouvellement de matériel informatique

Critères d'évaluation : part du budget alloué, niveau d'équipement informatique des classes et améliorations pédagogiques apportées par ces équipements, niveau de maintenance

Indicateurs possibles : Nombre de tickets GLPI, montant des crédits alloués en fonctionnement et en investissement, niveau de satisfaction des enseignants

Modalités d'évaluation : Recueil de données à partir du logiciel GLPI et des comptes administratifs de la Ville, enquête de satisfaction, retours exprimés dans les Conseils d'Ecole

2) **Poursuivre le développement des autres moyens mis à disposition des acteurs éducatifs**

Moyens mis en œuvre : Restructuration du Groupe scolaire de Keravel/ poursuite de l'entretien régulier des bâtiments scolaires et périscolaires/ budget alloué au secteur scolaire et périscolaire en investissement et en fonctionnement

Critères d'évaluation : part du budget alloué au secteur scolaire et périscolaire en investissement et en fonctionnement, niveau de maintenance des bâtiments et de renouvellement des équipements

Indicateurs possibles: nombre d'interventions de maintenance, nombre de demandes d'équipement et de travaux satisfaites, montant des crédits alloués en investissement et en fonctionnement, niveau de satisfaction des acteurs éducatifs

Modalités d'évaluation : recueil de données à partir des logiciels comptables et de gestion de l'assistance des services techniques, des comptes administratifs de la Ville, retours exprimés lors des Conseils d'Ecole et des réunions de coordination périscolaire

3) **Maintenir la qualité éducative du temps de pause méridienne afin de placer chaque enfant dans des conditions favorables à la reprise des apprentissages**

Moyens mis en œuvre : poursuivre la professionnalisation des intervenants périscolaires, projets pédagogiques périscolaires

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 029-212901896-20220405-2022_03_300-AI

Critères d'évaluation : niveau de qualification des intervenants, participation à des actions de formation professionnelle, satisfaction des enfants et des adultes concernés, variété des ateliers proposés,

Indicateurs possibles : nombre moyen de jours de formation par agent, nombre d'intervenants qualifiés, niveau de satisfaction des enfants et des parents, retours des enseignants

Modalités d'évaluation : recueil de données auprès de service Ressources Humaines, enquêtes de satisfaction, bilans périodiques des temps périscolaires, retours exprimés par les enseignants lors des Conseils d'Ecole et réunions partagées avec les agents périscolaires et représentants municipaux

Objectif éducatif n°2 : Assurer la cohérence des différents temps de la journée de l'enfant par une coopération renforcée entre les acteurs éducatifs

Objectifs opérationnels :

1) Améliorer la communication entre les différents acteurs

Moyens mis en œuvre : cahiers de liaison entre animateurs et ATSEM et entre la cuisine municipale et les restaurants scolaires / instauration de temps de transmission entre animateurs périscolaires et enseignants en début et fin de pause méridienne / organisation d'un temps de présentation inter équipes au sein de l'établissement à la rentrée scolaire / temps de rencontre entre les différents acteurs éducatifs

Critères d'évaluation : satisfaction des acteurs concernés

Indicateurs possibles : nombre de réunions et temps de rencontre, et représentation des différents métiers, niveau de circulation de l'information

Modalités d'évaluation : bilans mairie/directeurs d'école, bilans périscolaires, Conseils d'Ecole

2) Améliorer l'efficacité de la communication à destination des familles

Moyens mis en œuvre : utilisation du nouveau site internet de la Ville/ élaboration d'une stratégie de communication pour favoriser la connaissance de l'équipe périscolaire (exemples d'action: trombinoscope affiché dans les écoles, reportage vidéo sur les activités périscolaires…) / rencontres parents/intervenants périscolaires à l'occasion des réunions de rentrée / participation des représentants de parents d'élèves aux différentes instances (Conseils d'école, Comité Consultatif de la Vie Scolaire)

Critères d'évaluation : participation des parents aux temps de rencontre, amélioration du niveau d'information des familles au sujet des activités périscolaires, actions de communication mises en œuvre

Indicateurs possibles : nombre de temps de rencontre et taux de représentation des familles, nombre d'actions de communication réalisées, type d'informations consultable sur le site de la Ville, statistiques de consultation des pages dédiées sur le site internet, niveau de satisfaction des familles,

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 029-212901896-20220405-2022_03_300-AI

Modalités d'évaluation : bilans périodiques des temps périscolaires, enquêtes auprès de l'ensemble des familles, recueil de données auprès du service Communication

3) Améliorer la coopération entre les différents acteurs

Moyens mis en œuvre : partage des informations dans le respect du cadre réglementaire (exemple : PAI partagés) / formations – informations communes à tous les acteurs sur des sujets transversaux / en maternelle, association des ATSEM au choix lors d'acquisition de jeux / présence des coordinatrices au sein des groupes scolaires

Critères d'évaluation : mise en place de temps de rencontre et d'échanges entre les différents acteurs

Indicateurs possibles : nombre de formations/informations communes organisées, taux de participation des différents professionnels, taux de satisfaction des professionnels

Modalités d'évaluation : recueil d'informations à l'occasion des conseils d'école et réunions du service Vie scolaire, enquête menée auprès des enseignants et des agents municipaux du service Vie Scolaire

Objectif éducatif n°3 : Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité favorisant l'autonomie et l'apprentissage de la citoyenneté

Objectifs opérationnels :

1) Favoriser la sensibilisation à la protection de l'environnement
- **Encourager le contact avec la nature au quotidien**
- **Encourager les mobilités douces**

Moyens mis en œuvre : actions permettant la réduction et le tri des déchets / actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire / Aménagement d'une Vallée Verte dans le secteur de La Fontaine Blanche / organisation d'interventions extérieures et de partenariats avec les ressources locales sur des sujets liés à l'environnement / mise en relation avec la Commission des Mobilités Douces pour les sujets liés à la circulation sécurisée à pied et à vélo

Critères d'évaluation : implication des enfants et des agents, amélioration de l'équipement des locaux pour permettre le tri des déchets, évolution des usages de déplacement

Indicateurs possibles : nombre d'actions menées, mesure de la quantité des déchets ménagers et alimentaires, niveau d'équipement des bâtiments en abris à vélos, part de budget alloué à la sécurisation des cheminements piétons

Modalités d'évaluation : éléments communiqués par les directeurs d'école et les coordinatrices, bilans périscolaires et des accueils de loisirs, recueil de données auprès de la chargée de mission aux Transitions

2) Favoriser l'accès de tous les enfants au sport et à la culture

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 029-212901896-20220405-2022_03_300-AI

Moyens mis en œuvre : réactiver les passerelles entre le tissu associatif local et les acteurs des temps scolaire et périscolaires/ renforcement du dispositif d'aide financière « Coupons Sport Loisirs » /renforcement de la communication à destination des familles sur l'offre d'activités extrascolaires et les aides financières possibles/ projet Musicobus / poursuite de la collaboration avec la Médiathèque Anjela Duval et le service Culture municipal / maintien de la variété des ateliers proposés lors des temps périscolaires

Critères d'évaluation : variété de l'offre d'animation, amélioration de l'information des familles sur les activités extra scolaires, évolution du recours aux dispositifs d'aides financières, évolution de la participation des enfants aux ateliers proposés

Indicateurs possibles : type et nombre d'ateliers proposés sur la pause méridienne et nombre d'enfants y participant, actions de communication mises en œuvre et niveau de satisfaction des familles, budget alloué au dispositif Coupons Sport Loisir, nombre de coupons délivrés et nombre de familles en ayant bénéficié, nombre d'actions passerelles organisées et fréquentation des enfants

Modalités d'évaluation : recueil de données auprès du Guichet Unique Education, des coordinatrices périscolaires et des directeurs d'école, enquête ciblée auprès des familles

3) Favoriser l'inclusion de tous les enfants

- **Mixité en genre**
- **Mixité culturelle**
- **Inclusion des enfants en situation de handicap**

Moyens mis en œuvre : mise en place d'un référent Inclusion dans tous les groupes scolaires / poursuite de l'embauche d'AESH ou d'animateurs en renfort sur les temps périscolaire si nécessaire et le dispositif d'aide financière périscolaire à destination des familles de la commune dont un enfant est scolarisé en classe ULIS hors commune/ organisation de conférences, temps d'information et de sensibilisation pour tous les professionnels et les parents, dans un langage accessible à tous/ mener des actions de sensibilisation auprès des enfants, en classe et lors d'ateliers périscolaires/ poursuivre la formation des personnels municipaux/ poursuivre la constitution d'une ludothèque inclusive dans les lieux d'accueil/ proposer des ateliers favorisant la mixité et la découverte d'autres cultures

Critères d'évaluation : évolution de la mixité dans la fréquentation des activités

Indicateurs possibles : nombre d'enfants en situation de handicap accueillis sur les temps périscolaires, nombre d'actions et d'ateliers périscolaires en faveur de l'inclusion réalisés et taux de participation, nombre d'agents ayant suivi une formation spécifique

Modalités d'évaluation : recueil de données auprès des coordinatrices périscolaires et du service Ressources Humaines, bilans d'activité des temps périscolaires, conseils d'école, enquête auprès des professionnels et des familles

4) Encourager l'éducation aux médias

Moyens mis en œuvre : poursuite de la collaboration avec le centre social Astérie dans sa mission de Prévention / organisation d'ateliers de sensibilisation à destination des familles et des enfants

Critères d'évaluation : évolution de l'usage et de la relation aux écrans

Indicateurs possibles : nombre d'interventions de l'animateur du centre social chargé de la Prévention, nombre d'actions mises en œuvre à destination des familles et nombre de participants

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 029-212901896-20220405-2022_03_300-AI

Modalités d'évaluation : recueil de données auprès du Centre Social et du service Enfance et périscolaire, bilan des actions proposées

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le
ID : 029-212901896-20220405-2022_03_300-AI

Signataires du projet

- Le Maire de la Ville de PLOUGASTEL-DAOULAS
- La Directrice Académique des services de l'Education Nationale du FINISTERE
- Le Directeur de la CAF du FINISTERE
- Le Préfet du FINISTERE ou son représentant